



Collectes, ventes caritatives, stands d'information, de distribution et de récolte de signatures sur la voie publique

Collectes

Toute sollicitation de dons en espèces ou en nature, organisée sur la voie publique est soumise à une autorisation préalable de la Police du commerce. Si vous prévoyez une animation durant la collecte, une autorisation du Département de la sécurité est également indispensable.

Ventes d'insignes ou de fleurs coupées

En règle générale, seules sont autorisées, ventes d'insignes ou de fleurs coupées organisées dans une but de bienfaisance ou d'utilité publique. L'offre sur la voie publique d'insignes, de fleurs coupées ou d'objets analogues est soumise à l'autorisation préalable de la police municipale.

Stands d'information, de distribution et récolte de signatures

La distribution, la vente d'écrits ou autres supports d'expression de la liberté d'opinion, ainsi que la récolte de signatures à l'appui d'une initiative populaire, d'une demande de référendum ou d'une pétition, sont soumises à l'autorisation du Département de la sécurité ainsi que de la police municipale lorsqu'elles sont effectuées par plusieurs personnes.

- ▶ **Police du commerce**, rue de Bandol 1, 1213 Onex
tél. 022 388 39 39
- ▶ **Département de la sécurité**, rue de la Taconnerie 7
CP 3962, 1211 Genève 3, tél. 022 327 92 10

Les stands doivent être placés à distance suffisante des entrées des établissements et des locaux de vote (environ 50 m.), afin de ne pas gêner l'accès.

- Aux abords des locaux de vote, aucune propagande ayant un rapport quelconque avec les objets soumis au vote populaire ce jour-là ne peut être menée.
- Concernant les emplacements sur domaine privé, les demandeurs doivent avoir reçu préalablement l'accord écrit du propriétaire.

Emplacements autorisés pour les récoltes de signatures et stands d'informations

- Ecole du Petit-Lancy, avenue du Petit-Lancy 5-7, à environ 50 m. du local de vote
- Square Clair-Matin
- Place du 1^{er} Août
- Ecole des Palettes, avenue des Communes-Réunies 60, à environ 50 m. du local de vote
- Avenue des Communes-Réunies, zone piétonne côté Migros
- Espace Palettes, avenue des Communes-Réunies 73
- Chemin des Palettes
- Chemin de Compostelle, face au n° 9

Emplacements autorisés pour les récoltes de signatures, stands d'informations et ventes caritatives

- Place des Ormeaux
- Place du 1^{er} Août
- Avenue des Communes-Réunies, zone piétonne côté Migros



Emplacements destinés aux collectes de signatures et stands d'informations et ventes caritatives

A Ecole du Petit-Lancy
Lancy 2 - Petit-Lancy

1 Place des Ormeaux

1bis Place des Ormeaux

6 Square Clair-Matin

2 Place du 1^{er} Août

5 Chemin des Palettes

3 Av. des Communes-Réunies

7 Ecole des Palettes
Lancy 1 - Palettes

4 Chemin de Compostelle (face 9)

6 Ecole Caroline

5 Parc du Voiret

7 Parc du Voiret

4 Chemin de Compostelle

1 Parc de la Bâtie

1bis Parc de la Bâtie

2 Parc de la Bâtie

3 Parc de la Bâtie

4 Parc de la Bâtie

5 Parc de la Bâtie

6 Parc de la Bâtie

7 Parc de la Bâtie

A Parc de la Bâtie

B Parc de la Bâtie